



La critique littéraire pratiquée par le censeur ecclésiastique

Type de publication : Article de collectif

Collectif : [Censure et critique](#)

Auteur : Amadiou (Jean-Baptiste)

Résumé : La distinction entre censure (au sens de *recension judiciaire d'une œuvre*) et critique littéraire soulève de réelles difficultés. L'article s'appuie sur les rapports de la censure exercée par - l'Église romaine aux *xix^e* et *xx^e* siècles. Ce qui pourrait spécifier la critique, à savoir les considérations littéraires, imprègne les rapports censoriaux, soit comme une étape dans la démonstration judiciaire, soit comme un outillage pour mieux saisir le sens et la portée de la fiction soumise à - l'examen.

Pages : 297 à 311

Collection : [Littérature et censure](#), n° 2

Thème CLIL : 4027 -- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, LETTRES -- Lettres et Sciences du langage -- Lettres -- Etudes littéraires générales et thématiques

EAN : 9782812460357

ISBN : 978-2-8124-6035-7

ISSN : 2492-301X

DOI : 10.15122/isbn.978-2-8124-6035-7.p.0297

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 27/12/2015

Langue : Français

[Afficher en ligne](#)